

Carte scolaire

(Projet de délibération)

Éléments de contexte :

La baisse de la démographie est une préoccupation constante en Argonne. Elle n'épargne pas notre communauté de communes.

La situation nous oblige à un programme d'action ambitieux dont le résultat attendu est l'augmentation de la population.

La faiblesse de notre démographie (seulement 15 habitants au km²) met en lumière l'étendue de nos espaces disponibles :

- **pour entreprendre** (Installations d'entreprises nouvelles) autour notamment (mais pas uniquement) de Givry-en-Argonne, Sainte-Ménéhould, Vienne-le-Château.
- **Pour y vivre** (habitat) dans un environnement prisé.

Plusieurs actions sont à mener **simultanément** pour espérer gagner de la population : comment en effet faire venir des entreprises s'il n'y a pas de terrains immédiatement disponibles pour les accueillir et si dans le même temps nous n'offrons pas à leurs salariés futurs de bonnes conditions de logement, la présence de professionnels de santé, des commerces et services de proximité, l'accès à la culture, aux sports, ... **et des écoles modernes, de proximité, avec cantine et garderie ?**

Le sujet des écoles, objet de la présente délibération ne doit donc jamais être dissocié du reste. **Le défi que nous devons relever est donc de pouvoir mener simultanément :**

- La modernisation de nos écoles.
- La construction d'une maison médicale de santé.
- L'achat de nouveaux terrains pour y installer de nouvelles entreprises qu'il nous faut au préalable séduire.
- Un programme de voirie étoffé.
- Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH).
- L'accès à la culture (Argon'notes par exemple), au sport, ...
- L'entretien de notre patrimoine, le mettre aux normes en vigueur (Accessibilité et économies d'énergie).
- Etc

Si la carte scolaire future venait à être financièrement très élevée elle ne nous permettrait donc pas de financer nos autres projets et ruinerait de fait notre objectif ultime : augmenter notre population.

Voilà pourquoi la proposition faite par les communes de prendre une part de l'effort sur la reconfiguration/reconstruction des écoles est à prendre en compte. Elle ne doit pas être perçue comme du marchandage mais bien comme le moyen d'arriver à mener de front tous nos projets, dans l'intérêt général. Mais, à l'inverse, elle ne doit pas occulter et annihiler les autres critères. L'intérêt des enfants est un critère déterminant !

S'agissant des écoles, nous étions convenus, dès 2014, d'imaginer ce que pourrait être une carte scolaire attractive, fruit de nos décisions, plutôt qu'une carte scolaire imposée, fruit de notre passivité.

Ce sujet a été « mis sur la table » depuis cette date, et la commission Jeunesse et affaires scolaires, sous l'impulsion de Jean-Marc VERDELET, n'a jamais manqué de nous rendre compte des avancées sur ce sujet pour proposer ensuite, et nous l'avons accepté, de faire des simulations en se faisant aider d'un cabinet. Nous avons choisi le cabinet MP Conseil.

Imaginer la carte scolaire de demain :

Trois éléments ont été mis en avant qui ont dû être appréhendés simultanément :

- **Offrir une école de proximité.**
- **Offrir une école correspondant aux attentes des parents et des équipes pédagogiques (Ecole moderne) intégrant notamment cantine et garderie.**
- **Tenir compte des contraintes auxquelles doit faire face l'Education Nationale (Répartition des professeurs des écoles selon les effectifs d'enfants et selon les projections démographiques).**

Une convention signée avec l'Education Nationale (Convention de ruralité) nous a permis d'obtenir un moratoire (« temporalité ») sur certaines fermetures de classes programmées, à condition de présenter une carte scolaire nouvelle dictée par :

- Le vieillissement de nos bâtiments.
- La baisse de la démographie et du nombre d'enfants en particulier.

Vous avez été informés des travaux de la commission Jeunesse, soit en assemblée plénière par les prises de paroles de Jean-Marc Verdelet sur ce sujet, soit par la transmission, au fil de l'eau, de compte-rendus, et dernièrement par la transmission du rapport du cabinet MP Conseil. **(NB : de l'aveu général, les éléments financiers portant sur les coûts de mises aux normes et sur d'éventuelles reconstructions ont nécessité des « réajustements ». Il ne faut donc les considérer que comme étant une approximation révisable !). Ces chiffres n'avaient pour seule prétention que de tenter de donner un ordre d'idée.**

Synthèse :

Lors de notre dernière assemblée plénière, sur proposition du bureau, a été présentée une synthèse jugée « réaliste et défendable », selon la base des éléments qui suivent. (Elle a été soumise à l'inspection académique pour recueillir ses observations cf la conformité des espaces et des pratiques pédagogiques exigées).

- **Ecole de La Neuville-au-Pont :**
 - Grande vétusté du bâtiment excluant toute requalification mais imposant une reconstruction.
 - Impact financier d'une reconstruction à mettre en « opposition » avec la proximité d'écoles ayant la configuration attendue : Auve et Sainte-Ménéhould.
 - Préconisation : pas de construction (> fermeture de l'école actuelle) et répartition des enfants sur l'école de Auve et sur l'école de Sainte-Ménéhould.

- **Regroupement Villers-Verrières :**

Les élus de ce secteur ont fait des propositions qui consisteraient en :

- La fin du regroupement dispersé pour un regroupement concentré à Villers-en-Argonne.
- Pas de travaux nécessaires sauf l'installation de la partie cantine prise en charge par Villers-Verrières et non par la CCAC.
- Le périmètre des communes concernées resterait inchangé.
- Préconisation :
 - OK pour cette proposition.
 - **Appréciation :**
 - **Compatibilité Education nationale : oui.**
 - **Modalités et temps de transport : reste à définir.**
 - **Coût à la charge de la CCAC :**
 - Suite et fin des travaux de mise aux normes : **14.000 €**
 - Autres travaux induits par la nouvelle carte scolaire : **0 € (travaux pris en charge par Villers-Verrières).**

- **Ecole de Givry-en-Argonne :**

- Situation stable.
- Préconisation :
 - Pas de modification du périmètre : statu quo.
 - Poursuite et fin des travaux de mises aux normes.
 - **Appréciation :**
 - **Compatibilité Education nationale : oui.**
 - **Modalités et temps de transport : reste à définir.**
 - **Coût à la charge de la CCAC :**
 - Suite et fin des travaux de mise aux normes : **24.345 €**
 - Autres travaux induit par la nouvelle carte scolaire : **0 €**

- **Ecole de Auve :**

- Situation stable.
- Préconisation :
 - Périmètre élargi aux communes issues de la partie Ouest du périmètre de La Neuville-au-pont s'il venait à être supprimé (Supra).
 - **Appréciation :**
 - **Compatibilité Education nationale : oui.**
 - **Modalités et temps de transport : reste à définir.**
 - **Coût à la charge de la CCAC :**
 - Suite et fin des travaux de mise aux normes : **206.800 €**
 - Autres travaux induit par la nouvelle carte scolaire : **0 €**

- **Les deux écoles de Sainte-Ménéhould :**

- Situation stable.
- Préconisation :
 - Périmètre élargi aux communes issues de la partie Est du périmètre de La Neuville-au-pont s'il venait à être supprimé (Supra).
 - **Appréciation :**
 - **Compatibilité Education nationale : oui.**
 - **Modalités et temps de transport : reste à définir.**

- Coût à la charge de la CCAC :
 - Suite et fin des travaux de mise aux normes : **231.044 €**
 - Autres travaux induit par la nouvelle carte scolaire : **0 €**

- **Les deux écoles du nord : Ville-sur-Tourbe et Vienne-le-Château :**
 - Nécessité d'un regroupement des deux périmètres scolaires actuels. (Ouest et Est).
 - Préconisation :
 - Groupement des deux périmètres considérés **sur un seul et même site**. Pas de « dispersion » des enfants sur d'autres sites existants beaucoup trop éloignés.
 - L'hypothèse de construction d'une école centrale ailleurs que sur l'une ou l'autre de ces deux communes a été exclue. **Il est donc préconisé de choisir entre :**
 - La construction d'un site neuf à **Ville/Tourbe** (cf la vétusté des bâtiments actuels). Cette hypothèse a été présentée par Christian COYON lors de notre dernière AG.
 - **Appréciation :**
 - Compatibilité Education nationale : **oui**.
 - Modalités et temps de transport : **reste à définir**.
 - Coût à la charge de la CCAC :
 - Suite et fin des travaux de mise aux normes : **0 €** (abandon de l'ancienne école).
 - Travaux de construction école neuve : **2.500.000 € estimés par Monsieur COYON, diminués d'une participation des communes du secteur, à évaluer.**
 - Ou la reconfiguration du site de **Vienne-le-Château**. Cette hypothèse a été présentée par Dominique SCHNEIDER lors de notre dernière AG.
 - **Appréciation :**
 - Compatibilité Education nationale : **oui**.
 - Modalités et temps de transport : **reste à définir**.
 - Coût à la charge de la CCAC :
 - Fin des travaux de mise aux normes : **323.744 €**
 - Travaux d'extension : **à la charge de la commune.**

Nota Bene :

Lors de notre dernière AG (25 mars dernier), et suite notamment à l'interpellation de Franck ZENTNER, maire de La-Neuville-au-pont, nous étions convenus :

- D'entendre la voix de La-Neuville-au Pont le mardi 30 mars, en mairie.

Compte-rendu :

- La-Neuville-au-pont se dit prête à s'impliquer financièrement dans la mise aux normes *accessibilité* de l'école actuelle.
- Si la fermeture venait à se confirmer, La-Neuville-au-pont demande :
 - à pouvoir se rallier à Ville/Tourbe (le cas échéant) et/ou Sainte-Ménéhould.
 - A ce que la CCAC soit associée financièrement à la requalification des bâtiments laissés vacants.
- De rapporter cette voix au bureau pour appréciation et suite à donner.

Réuni ce 31 mars le bureau a considéré :

- Que le maintien d'une école à La-Neuville-au-pont ne peut être envisagé que via une construction et non une requalification.
- Que par conséquent la proposition de La-Neuville-au-pont consistant à participer aux frais de mise aux normes d'accessibilité est sans objet.
- Que les parents puissent choisir l'école à leur convenance entre Ville/Tourbe et Sainte-Ménéhould.
- Que par conséquent, la proposition de carte scolaire telle que présentée le 25 mars dernier, et résumée au début de cette note sera celle proposée au vote de l'assemblée ce jeudi 8 avril avec le choix laissé aux parents de s'orienter :
 - soit vers Auve
 - Soit vers Ste-Ménéhould
 - Soit vers Ville-sur-Tourbe.
- Accord de principe pour défendre l'implication de la CCAC sur la requalification des écoles qui viendraient à fermer (valable pour les autres sites concernés).

Voir les modalités de vote / page suivante.

Modalités de vote :

Sur la base des éléments qui précèdent, et après débat, vous serez amenés à vous prononcer, sur la modification de notre carte scolaire actuelle, **en répondant à trois questions figurant sur un même bulletin qui vous sera remis sur table :**

Fermeture de l'école de La-Neuville-au-pont et «affectation » des enfants au choix des parents (Auve / Sainte-Ménehould / Ville-sur-Tourbe).

Pour	Contre	Abstention
------	--------	------------

Le regroupement des écoles de Verrières et Villers sur l'école de Villers-en-Argonne sans modification du périmètre actuel.

Pour	Contre	Abstention
------	--------	------------

Regroupement nord-Argonne. Quel est votre préférence ?

Ville-sur tourbe	Vienne-le-Château	Abstention
------------------	-------------------	------------